

Recommandations sur le port du masque pendant la pandémie de COVID-19

Résumé des modifications du 14 mars 2022

- Mise à jour aux fins d'harmonisation avec les modifications de l'[Ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement) et la [Proclamation du gouverneur](#) (en anglais seulement)

Présentation

Lorsque vous portez un masque, vous contribuez à protéger les personnes qui vous entourent ainsi que vous-même. En réagissant à cette pandémie, nous avons appris qu'il y a des moments et des endroits où le port d'un masque peut réduire considérablement la transmission du COVID-19 de personne à personne, ce qui permet de sauver des vies et de maintenir les activités économiques de manière intelligente et en toute sécurité. Des stratégies de prévention à plusieurs niveaux, comme être à jour de ses vaccins et porter un masque, peuvent contribuer à prévenir les formes graves de la maladie et à réduire la pression exercée sur le système de santé, en particulier lorsque les niveaux de transmission sont élevés.

Selon le Center for Disease Control and prevention (CDC, centre de contrôle et de prévention des maladies), certains masques et respirateurs offrent un niveau de protection supérieur à d'autres, et certains peuvent être plus difficiles à tolérer ou à porter de manière prolongée que d'autres. L'essentiel est de porter correctement un masque ou un respirateur qui soit bien ajusté, confortable et offre une bonne protection. Vous trouverez de plus amples informations sur la page Web du CDC consacrée aux [types de masques et de respirateurs](#).

Une visière de protection équipée d'une bavette peut être utilisée par les personnes atteintes de troubles du développement ou du comportement, ou de problèmes médicaux qui les empêchent de porter un masque. Il est aussi possible d'utiliser une visière de protection avec bavette en tissu, y compris pour les enfants dans les garderies, les centres aérés et les établissements scolaires K-12 si le port d'un masque bien ajusté n'est pas toléré. Voir le guide du Department of Health (DOH, ministère de la Santé) pour des informations sur le port du masque dans [les établissements scolaires K-12, les garderies, les programmes d'apprentissage et de développement pour les jeunes enfants et les centres aérés](#) (en français). Pour plus d'informations, consultez également la section des CDC intitulée [Considérations relatives à des groupes spécifiques de personnes](#). Le DOH déconseille l'utilisation de masques munis de valves ou d'évents d'expiration, ou de bandanas ou cache-cou qui ne comportent qu'une seule couche de tissu.

Sur le [lieu de travail](#) le port de certains types de masques ou de respirateurs peut être obligatoire. Les respirateurs munis de soupapes d'expiration peuvent être utilisés conformément aux directives publiées par le Washington State Department of Health (DOH, ministère de la Santé de l'État de Washington) et le [Washington State Department of Labor & Industries \(L&I, ministère du Travail et des Industries de l'État de Washington\)](#) (en anglais seulement).

Veillez consulter la [page Web du DOH sur les masques](#) (en anglais seulement) pour obtenir une liste des questions fréquentes sur les masques.

Mandats et ordonnances sanitaires actuellement en vigueur

Les ordonnances publiques en vigueur qui exigent le port du masque dans certains lieux sont répertoriées ci-dessous. Elles s'appliquent notamment aux établissements suivants :

- [Établissement de santé](#)
- Établissements pénitentiaires et de détention (centres pénitentiaires et de détention pour adultes)
- [Transports publics](#) (en anglais seulement)

Ordonnance du ministère de la Santé de l'État de Washington

La [Secretary of Health Mask Order](#) (ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque) (en anglais seulement) exige que les habitants de l'État de Washington portent un masque dans les [établissements de santé](#) (en anglais seulement) et dans les établissements pénitentiaires et de détention pour adultes (en anglais seulement), indépendamment de leur statut vaccinal, hormis quelques exceptions et exemptions limitées. Il incombe à chaque personne de respecter cette ordonnance ; toutefois, les entreprises ont également la responsabilité de la faire respecter par leurs employés et leurs clients. Veuillez consulter les ordonnances ci-dessous pour de plus amples informations.

Ordonnance fédérale

Les exigences relatives aux transports publics figurent dans la [Centers for Disease Control and Prevention order \(Ordonnance des centres de contrôle et de prévention des maladies\)](#) (en anglais seulement). Cette ordonnance exige le port du masque par les passagers dans tous les transports publics et dans les centres de transport, notamment les avions, les navires, les ferries, les trains, les métros, les bus, les taxis et les véhicules de covoiturage. Les exploitants de transports publics doivent exiger que tous les passagers portent un masque lors de l'embarquement, du débarquement et pendant toute la durée du trajet. De plus amples informations sont disponibles sur la [page Web du CDC pour les autorités légales](#) (en anglais seulement).

Le CDC n'exige pas le port du masque dans les bus ou les mini-bus exploités par des établissements scolaires K-12 publics ou privés ou par des programmes de garde, d'apprentissage et d'éducation pour les jeunes enfants (ECE). À leur discrétion, les établissements scolaires et les programmes d'ECE peuvent choisir d'exiger le port du masque à bord des bus ou des mini-bus. Veuillez consulter le document du DOH [Exigences et directives](#)

[pour réduire la transmission du COVID-19 dans les établissements scolaires K-12, les programmes de garde d'enfants, d'apprentissage et de développement pour les jeunes enfants et les centres aérés](#) (en français) pour plus d'informations sur le transport en bus.

Proclamation du gouverneur de l'État de Washington

Les informations sur les responsabilités et les attentes des entreprises envers leurs clients et employés sont énumérées dans les proclamations du gouverneur, à savoir, [Proclamation 20-25.19 COVID-19 Washington Ready](#) (en anglais seulement) et [Proclamation 21-08 - Safe Workers](#) (en anglais seulement).

Proclamation du gouverneur et du ministère du Travail et de l'Industrie de l'État de Washington

Bien que le port du masque ne soit pas obligatoire sur la plupart des lieux de travail conformément à la Proclamation du gouverneur susmentionnée, les entreprises privées peuvent néanmoins exiger le port du masque si elles le souhaitent. Veuillez respecter les [règles du lieu](#). Par ailleurs, conformément à la [Proclamation du gouverneur sur la sécurité des travailleurs](#) (en anglais seulement), certains employés qui présentent eux-mêmes certains risques de santé ou qui vivent avec des personnes qui risquent de faire une forme grave de COVID-19 peuvent avoir besoin, ou souhaiter continuer à porter un masque ; les travailleurs ont le droit de porter un masque afin de se protéger, de protéger leur famille et leur communauté. En 2021, la législature a adopté le Substitute Senate Bill 5254, qui protège le droit d'un travailleur à porter un masque lors d'une urgence de santé publique, et cette protection est désormais codifiée dans [RCW 49.17.485](#) (code de Washington révisé) (en anglais seulement). Veuillez consulter le document [Exigences et conseils pour la prévention du COVID-19](#) de L&I (en anglais seulement) et [Questions fréquentes concernant le port du masque pour les travailleurs et les exigences de port du masque face au COVID-19](#) (en anglais seulement) pour de plus amples informations concernant les lieux de travail.

Autorités et responsables de la santé publique locale

Les responsables de la santé locale ont le pouvoir de mettre en place des ordonnances sanitaires pour contrôler et prévenir la propagation des maladies dans leur juridiction. Ces ordonnances peuvent être plus strictes que celles prises par l'État, mais ne peuvent pas être moins strictes. Vérifiez auprès de la [juridiction de santé locale](#) (en anglais seulement) et suivez tous les ordonnances de santé en vigueur dans cette région.

Recommandations

Bien que les informations ci-dessus énoncent les exigences qui s'appliquent toujours à l'heure actuelle concernant le port du masque dans des lieux spécifiques, les informations suivantes présentent des recommandations générales de santé publique à prendre en considération.

Recommandations concernant le port du masque pour les lieux de rassemblement hors établissements de santé

Le port du masque à l'intérieur est recommandé dans la mesure du possible dans les lieux suivants. Veuillez consulter les recommandations spécifiques à chaque secteur d'activité ci-dessous.

- [Sites de prestataires de services aux sans-abri](#) (en anglais seulement)
- [Contexte maritime commercial](#) (en anglais seulement) (par ex., [navires commerciaux de pêche](#) (en anglais seulement), cargos, bateaux de croisière)
- [Lieu de travail bondé](#) (en anglais seulement) où il est impossible de respecter la distanciation physique en raison de la nature du travail, comme dans les entrepôts, les usines et les installations de conditionnement et de transformation agroalimentaires
- Espaces de vie communs au sein d'établissements de vie en collectivité (sauf chambres), y compris les centres de semi-liberté, les hébergements de transition, les centres de réadaptation ou de détention pour mineurs, et les logements pour travailleurs temporaires
- À l'intérieur, dans des lieux en présence de personnes incarcérées dans des centres pénitentiaires pour adultes, des centres de détention pour adultes, des établissements de réadaptation pour mineurs ou des établissements de détention pour mineurs (par ex., des salles d'audience).

Les personnes qui vivent ou travaillent dans les environnements susmentionnés doivent respecter les mêmes recommandations que le grand public en dehors de ces environnements (par ex., lorsqu'elles se trouvent au sein de la communauté). Les autorités de santé publique peuvent exiger le port du masque dans certaines situations, par exemple en cas d'épidémie.

Les établissements non médicaux où des gens se rassemblent (comme les entreprises et les organisations) peuvent exiger le port du masque dans leurs locaux. Ces établissements doivent tenir compte de tous les facteurs suivants lorsqu'ils décident d'exiger le port du masque dans leur établissement :

- Vulnérabilité des personnes séjournant dans l'établissement
 - Les personnes qui ne sont pas [à jour](#) de leurs vaccins contre le COVID-19 sont plus susceptibles de contracter le COVID-19 et de développer une forme grave de la maladie
 - Les personnes souffrant de [certaines affections médicales](#) courent un risque accru de contracter une forme grave du COVID-19
- Qualité de la ventilation dans le lieu - voir [Ventilation et qualité de l'air pour réduire la transmission du COVID-19 \(wa.gov\)](#) (en anglais seulement) et [Ventilation dans les bâtiments | CDC](#) pour obtenir des informations et des options en matière de ventilation, y compris les établissements équipés ou non de systèmes de CVC
- Capacité des personnes à respecter la distanciation physique dans le lieu en question
- Foyer épidémique de COVID-19 avéré ou suspecté dans l'établissement - le port du masque à l'intérieur est fortement recommandé en cas de foyer épidémique dans un établissement collectif non médicalisé

- Lorsque les niveaux communautaires de la maladie sont élevés, le CDC et le DOH recommandent le port du masque à l'intérieur pour toutes les personnes, indépendamment de leur statut vaccinal. Voir le [Document du CDC sur les niveaux communautaires du COVID-19](#).

Ces établissements ne doivent pas dissuader les personnes de porter un masque si elles le souhaitent. Consultez ci-dessous les recommandations individuelles relatives au port du masque et les considérations en matière de risque.

Recommandations concernant le port du masque

Les personnes qui présentent des symptômes, un test positif ou ont été exposées à une personne atteinte du COVID-19 doivent porter un masque, conformément à [Que faire si vous êtes testé positif au COVID-19 \(en anglais seulement\)](#), [Que faire si vous avez pu être exposé à une personne atteinte du COVID-19 \(en anglais seulement\)](#) et [Arbres de décision en fonction des symptômes du COVID-19](#). Les personnes doivent porter un masque si le port du masque est obligatoire dans l'environnement où elles se trouvent. Voir la section [Mandats et ordonnances de santé en vigueur](#) pour les besoins d'informations.

Même en dehors des circonstances susmentionnées, les personnes peuvent porter un masque par préférence personnelle et en fonction de leur niveau de risque personnel ou communautaire. Les personnes doivent tenir compte des facteurs suivants lorsqu'elles décident de porter un masque ou de ne pas en porter :

- Statut vaccinal individuel et statut vaccinal de la famille, des amis et de l'entourage - Les personnes qui ne sont pas [à jour](#) dans leur vaccination contre le COVID-19 sont plus susceptibles de contracter le COVID-19 et de faire une forme grave de la maladie
- [Affections médicales](#) individuelles et affections médicales de la famille, des amis et de l'entourage qui augmentent le risque de forme grave de la maladie en cas de contamination par le COVID-19
- Caractéristiques du lieu dans lequel vous vous trouvez (par ex., bondé, mal ventilé)
- Lorsque les niveaux communautaires de la maladie sont élevés, le CDC et le DOH recommandent le port du masque à l'intérieur pour toutes les personnes, indépendamment de leur statut vaccinal. Voir le [Document du CDC sur les niveaux communautaires du COVID-19](#).

Autres informations et ressources sur la COVID-19

Restez informé sur la [situation actuelle du COVID-19 à Washington \(en français\)](#), les [proclamations du gouverneur Inslee \(en anglais seulement\)](#), [les symptômes \(en anglais seulement\)](#), [les mécanismes de propagation \(en anglais seulement\)](#), et [comment et quand se faire tester \(en anglais seulement\)](#). Consultez notre [Foire Aux Questions \(en anglais seulement\)](#) pour de plus amples informations.

La race, l'origine ethnique ou la nationalité d'une personne n'augmente pas en soi le risque de contracter le COVID-19. Cependant, les données révèlent que les communautés de couleur sont

touchées de manière disproportionnée par le COVID-19- ceci est dû aux effets du racisme, et en particulier du racisme structurel, qui offre à certains groupes moins de possibilités de se protéger et de protéger leurs communautés. La [stigmatisation ne contribue pas à lutter contre la maladie \(en anglais seulement\)](#). Pour empêcher la propagation de rumeurs et la désinformation, veuillez à partager avec les autres des informations véridiques.

- [Department of Health de l'État de Washington Épidémie de nouveau coronavirus 2019 \(COVID-19\) \(en français\)](#)
- [Réponse de l'État de Washington au coronavirus \(COVID-19\) \(en français\)](#)
- [Trouver votre département ou district de santé local \(en anglais seulement\)](#)
- [CDC Coronavirus \(COVID-19\) \(en anglais seulement\)](#)
- [Comment fabriquer un masque adapté pour communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes \(HSDC\) \(en anglais seulement\)](#)

Vous avez d'autres questions ? Appelez notre ligne d'informations COVID-19 : **1-800-525-0127** Lundi de 6 h à 22 h, du mardi au dimanche et [les jours fériés observés \(en anglais seulement\)](#), de 6 h à 18 h. Pour bénéficier de services d'interprétation, **appuyez sur #** et **dites le nom de votre langue** lorsque votre interlocuteur décroche. Pour toute question concernant votre santé, les tests de dépistage du COVID-19 ou les résultats de ces tests, contactez un professionnel de santé.

Pour obtenir ce document dans un autre format, appelez le 1-800-525-0127. Nos clients sourds ou malentendants peuvent appeler le 711 ([Washington Relay](#)) ou nous envoyer un e-mail à l'adresse civil.rights@doh.wa.gov.

Annexe A : Glossaire

Établissement de santé

Conformément à la [Secretary of Health's Mask Order \(ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque\)](#) (en anglais seulement), les établissements de santé et de soins de longue durée incluent tout établissement public ou privé utilisé principalement pour la prestation de services de santé en personne à des personnes, hormis quelques exceptions. S'il est situé dans un établissement qui est principalement utilisé pour la prestation de services de santé, comme un hôpital, alors l'ensemble de l'établissement est considéré comme un établissement de santé ou de soins de longue durée, et le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement, sous réserve des exceptions et des exemptions prévues dans l'ordonnance sur le port du masque. S'il est situé dans un établissement qui est principalement utilisé à d'autres fins, comme une pharmacie au sein d'une épicerie ou le bureau d'une infirmière au sein d'un établissement scolaire, le lieu de santé ou de soins de longue durée se limite aux espaces qui sont principalement utilisés pour la prestation de soins, et n'inclut pas les autres zones de l'établissement. Le port du masque est obligatoire dans les espaces principalement dédiés à la prestation de soins de santé, sous réserve des exceptions et des exemptions prévues dans l'ordonnance sur le port du masque. Sous réserve des exclusions ci-dessous, les prestataires de santé incluent les personnes dont les compétences sont répertoriées dans la liste [Healthcare Professional Credentialing Requirements](#) (en anglais seulement) ainsi que les personnes qui sont autorisées par la loi à fournir des services de santé sans détenir d'autorisation d'exercer. **Tous les employés et visiteurs, en plus des professionnels de santé, ont l'obligation de porter un masque à l'intérieur d'un établissement de santé.**

La liste suivante, non exhaustive, répertorie les établissements de santé et les établissements de soins de longue durée :

- Les établissements de soins intensifs, y compris, sans s'y limiter, les hôpitaux ;
- Les établissements de soins intensifs de longue durée ;
- Les établissements de réadaptation pour patients hospitalisés ;
- Les établissements de santé comportementale pour patients hospitalisés, y compris, sans s'y limiter, les établissements d'évaluation et de traitement, les établissements de traitement résidentiel, les établissements de désintoxication fermés ;
- Les établissements résidentiels de soins de longue durée, y compris, sans s'y limiter, les maisons de soins infirmiers, les établissements avec services, les maisons familiales pour adultes, les établissements où sont fournis des services résidentiels communautaires certifiés et des services d'aide, et les établissements de services renforcés ;
- Les cliniques mobiles ou autres véhicules à bord desquels sont dispensés des soins ;
- Les établissements de soins ambulatoires, y compris, sans s'y limiter, les centres de dialyse, les cabinets médicaux et les établissements de santé comportementale (y compris les cabinets de psychiatres, de conseillers en santé mentale et de professionnels des troubles de la consommation de substances) ;
- Les établissements de soins dentaires et de spécialités dentaires ;
- Les installations d'optométrie et d'ophtalmologie ;

- Les pharmacies (à l'exclusion des espaces de vente au détail) ;
- Les cabinets de kinésithérapie (y compris les espaces désignés où des massages sont administrés dans des contextes autres qu'à visée médicale, comme les spas et les centres de bien-être et de remise en forme) ;
- Cabinets de chiropraxie ;
- Les cabinets de sages-femmes et les maisons de naissance autonomes ;
- Les établissements d'isolement et/ou de quarantaine ;
- Les établissements de chirurgie ambulatoire ;
- Centres de soins d'urgence ;
- Les établissements de soins palliatifs ; et
- Les lieux où des services de santé à domicile, de soins à domicile, de soins d'hygiène personnelle ou de soins palliatifs sont fournis par des prestataires rémunérés.

Les établissements de santé et les établissements de soins de longue durée n'incluent pas :

- Les lieux où se déroulent des événements sportifs et des manifestations réunissant des spectateurs, ou d'autres types de rassemblements (y compris lorsque des entraîneurs accrédités prodiguent des soins aux joueurs), autres que les zones principalement utilisées pour la prestation de services de santé, telles que les zones dédiées aux premiers secours et désignées en tant que telles (qui sont à ce titre des lieux de santé) ;
- Les foyers d'accueil agréés par le Department of Children, Youth & Families (DCYF, département des enfants, de la jeunesse et des familles) qui ne fournissent pas principalement des services de santé ;
- Les établissements de recherche où aucun soin de santé n'est dispensé à des personnes ;
- Établissements de santé vétérinaire ;
- Les organismes de contrôle des animaux ;
- Les sociétés protectrices des animaux à but non lucratif ; et
- Les points de vente de marijuana, y compris ceux où des consultants en marijuana à usage médical fournissent des services.

Si l'établissement de santé exige le port du masque à l'extérieur, vous devez respecter ses règles de fonctionnement. Voir les informations ci-dessus concernant les [« règles du lieu »](#) pour en savoir plus. Veuillez consulter la page [Prévention des infections par le COVID-19 dans les établissements de santé](#) (en anglais seulement) pour des conseils détaillés, y compris des [recommandations sur le contrôle à la source](#) (en anglais seulement) et des recommandations concernant les visites dans certains établissements de santé.

Règles du lieu

Les entreprises, les organisations, les installations et les établissements ont le droit de fixer leurs propres règles concernant le port du masque dans leurs locaux. Les entreprises sont tenues de respecter toutes les exigences figurant dans les [directives de L&I](#) (en anglais seulement) et peuvent choisir d'exiger que les mesures sur le port du masque, dans certains environnements (par ex., à l'extérieur) soient plus exigeantes que l'[Ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement).

Les responsables locaux de la santé publique peuvent également mettre en place des ordonnances de port du masque plus exigeantes afin de limiter la transmission dans la communauté. Ces règles peuvent être plus exigeantes que l'[Ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement), mais elles ne peuvent pas être moins exigeantes.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent avoir besoin, ou faire le choix de, continuer à porter un masque. Ils ont le droit de choisir de porter un masque en public, même lorsque les mandats de l'État ou de la municipalité rendant le de port du masque obligatoire ne sont pas en vigueur. Veuillez respecter leur choix de porter un masque pour se protéger, protéger leur famille et leur communauté. Sachez que si vous choisissez de porter un masque, il se peut que l'on vous demande de le retirer brièvement dans certaines situations, notamment à des fins d'identification.